



Réunion d'échange avec les professionnels du secteur Confluence

5 juin 2025



Préambule

Animation

Coline Grégoire, Egis Conseil

Intervenants

Sarah Emmelin, Cheffe de projet, SYTRAL Mobilités

Marieke Barraud, Cheffe de service de participation citoyenne et relations riverains, SYTRAL Mobilités

Sandy Kafi, Chargée de relations riverains, SYTRAL Mobilités

Maroua Christot, Equipe projet TEOL, Transamo/Sytral Mobilités

Thierry Avale, Maîtrise d'œuvre, Egis

Matthieu Lanher, Maîtrise d'œuvre, Gautier + Conquet

Garant nommé par la CNDP : Jean-Luc Campagne

Durée de la réunion : 1 heure et 20 minutes, de 8h40 à 10h

Nombre de participants : 15



La réunion du 5 juin 2025, organisée par SYTRAL Mobilités, s'inscrit dans la phase de concertation continue sur le projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL). Destinée aux professionnels du secteur de la Confluence, elle visait à présenter l'avancement du projet, particulièrement sur le secteur Montrochet.

Ouverture de la réunion et propos introductifs

L'**animatrice** ouvre la réunion et présente les règles du jeu de la réunion puis le déroulé ainsi que les différents intervenants.

Maroua Christot rappelle les grandes lignes du projet TEOL, retenues après la concertation préalable : un tramway express reliant Alai à la Presqu'île de Lyon, avec un tronçon en tunnel comprenant deux stations souterraines (Point du Jour et Charcot) et trois stations en surface (Ménival, Libération et Alai). La fréquentation est estimée entre 50 000 à 55 000 voyages/jour avec une fréquence de 5 minutes en heure de pointe. Le coût du projet est de 800 millions d'euros. Le début des travaux est envisagé fin 2027 et la mise en service est prévue à horizon 2032.

Elle précise également que le projet est actuellement en phase d'études d'Avant-Projet (AVP), dont l'objectif est de définir précisément l'insertion du tramway dans son environnement urbain. Cette étape fait suite aux études de faisabilité. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en février 2025.

Zoom sur le secteur de Confluence – Rue Paul Montrochet

Thierry Avale présente dans un premier temps les fonctionnalités et usages actuels de la rue Paul Montrochet, qui accueille en particulier du trafic routier lié aux livraisons des activités économiques (notamment le centre commercial de Confluence) et à l'accès aux parkings du centre commercial et des immeubles de bureaux.

Les rames de TEOL desserviront la station Hôtel de Région – Montrochet, dont le doublement de la longueur du quai est étudié.

Il décrit ensuite les différentes contraintes que le maître d'œuvre doit prendre en compte dans l'Avant-projet, comme les accès pompiers et la nécessité de créer un « triangle d'aiguillage » permettant aux rames en provenance d'Alai de rejoindre le tracé du tramway T2 ou d'emprunter les voies du tramway T1 vers le sud (pour accéder au dépôt).

Matthieu Lanher a ensuite exposé les 3 familles de scénarios de requalification de façade à façade de la rue Montrochet pour y insérer le tramway. Il en précise aussi les invariants :

- Axer la plateforme tramway en cohérence avec le tracé du futur pont sur la Saône,
- Création d'un quai dédié au service partiel lors des situations perturbées,
- Préservation du pont SNCF
- Maintien de l'ancienne capitainerie.

Echanges avec les participants

Une participante, qui exerce son activité dans l'ancienne capitainerie, demande comment les camions citernes et les autocars qui desservent les péniches du quai Rambaud seront pris en compte.

Sarah Emmelin répond que le projet nécessitera de relocaliser les péniches et les infrastructures associées (comme l'aire de stationnement des autocars). La recherche d'un nouvel emplacement est en cours.

Un participant, dont l'entreprise est riveraine de la rue Montrochet, souhaite savoir si une station est prévue rue Montrochet.

Thierry Avale répond que le quai de service partiel ne sera utilisé qu'en cas de situation d'exploitation dégradée sur le reste de la ligne. En situation normale, ce quai n'accueillera pas de voyageurs.

Une participante, représentante du centre commercial, rappelle l'importance des accès à la rue Paul Montrochet pour la bonne exploitation du centre commercial. Elle comprend en effet l'accès au parking clients mais aussi deux quais de livraison qui nécessitent de garer les semi-remorques perpendiculairement à la rue.

Thierry Avale confirme que ces enjeux sont bien identifiés depuis les premiers échanges réalisés entre SYTRAL Mobilités et le centre commercial.

Maroua Christot ajoute que les livraisons conséquentes identifiées lors de la réunion avec le centre commercial ont bien été prises en compte et que le Sytral Mobilités souhaiterait rencontrer ces commerces pour avoir plus d'informations sur la logistique.

Une participante, qui représente un établissement d'enseignement supérieur situé sur la rue Paul Montrochet, demande dans quelle mesure la circulation des tramways T1 et T2 sera perturbée pendant les travaux de TEOL. Elle précise que son bâtiment accueille près de 1000 étudiants, qui sont nombreux à utiliser ces lignes de transport en commun. Elle ajoute enfin craindre que les travaux de TEOL se cumulent avec ceux du centre d'échange de Perrache.

Thierry Avale répond qu'une interruption ponctuelle devrait avoir lieu au moment des travaux des raccordement de TEOL au réseau existant. Il rappelle toutefois que le maître d'œuvre a aussi pour mission de limiter au maximum les effets négatifs des chantiers sur l'existant.

Il ajoute que SYTRAL Mobilités a l'habitude de mettre en place des bus de substitution lorsque des travaux nécessitent d'interrompre provisoirement la circulation des tramways.

Un participant, représentant l'hypermarché du centre commercial, demande si la rue Paul Montrochet restera bien à double sens de circulation avec TEOL. Il souligne que le quai de livraison de son magasin est utilisé de manière soutenue toute la journée par des semi-remorques.

Thierry Avale confirme que le projet TEOL maintient le double sens de circulation sur la rue Paul Montrochet. Il confirme également que la desserte des quais de livraison par les camions est une contrainte bien prise en compte dans les études d'insertion de TEOL.

Maroua Christot ajoute que le souhait de SYTRAL Mobilités est de rencontrer les représentants de chacune des activités concernées afin de comprendre en détail les contraintes propres à chacun.

Un participant, membre de l'association des acteurs économiques de Confluence et riverain du projet, souhaite connaître les modalités d'interruptions de la circulation sur la rue Paul Montrochet pendant les travaux.

Thierry Avale répond que les accès seront obligatoirement maintenus pendant les travaux. Les échanges actuels et à venir permettront d'intégrer les fonctionnalités à maintenir dans les études.

L'animatrice ajoute que le maître d'œuvre a aussi pour mission d'organiser le chantier pour qu'il soit le moins perturbant possible pour les riverains et les usagers.

Un participant, donc l'activité est située dans le centre commercial, indique que le carrefour entre le cours Charlemagne et la rue Paul Montrochet est très congestionné en particulier les samedis. Il mentionne les clients en provenance d'Oullins, la Mulatière voire de Saint-Etienne, qui ne viennent pas en tramway mais



plutôt en voiture au centre commercial. Il salue le fait que TEOL permettra aux clients de l'ouest lyonnais de venir sans voiture mais pointe le risque de davantage saturer ce carrefour.

Thierry Avale répond que les missions du maître d’œuvre comprennent des études de circulation qui s’appuieront notamment sur des simulations dynamiques de fonctionnement des carrefours.

La représentante du centre commerciale souligne que la fréquentation du centre commerciale est sensible aux perturbations des lignes de tramway qui le desservent.

Marieke Barraud répond que les riverains des grands projets de SYTRAL Mobilités, sont accompagnés dès la phase d’études et jusqu'à la fin des travaux. En particulier :

- Un relevé des contraintes est réalisé par les chargées de relations riverains pour tenir compte de toutes les situations particulières ;
- Une commission d’indemnisation amiable instruira les demandes des professionnels qui souhaitent une indemnisation de la baisse du chiffre d’affaires. Les chargées de relations riverains sont en mesure d’accompagner les professionnels dans la constitution de leur dossier ;
- SYTRAL Mobilités et la Chambre de commerce et de l’industrie travaillent ensemble pour mieux accompagner les commerçants à l’avenir.

Un participant souhaite savoir combien de coupures des trams T1 et T2 sont prévues dans le cadre des travaux de TEOL.

Thierry Avale répond qu'il est trop tôt à ce stade des études pour évaluer les effets du chantier sur le réseau existant. Il précise toutefois que les marchés de travaux imposeront aux entreprises de limiter au maximum la gêne pour les commerçants et les riverains.

Marieke Barraud rappelle que l’objectif du maître d’œuvre est de limiter les désagréments liés aux chantiers, même s’ils sont, par définition, toujours perturbants.

Un participant souhaite connaître la durée des travaux de TEOL

Thierry Avale répond que la phase travaux de TEOL doit durer environ 5 ans en tout. Pour autant leur durée sera bien plus courte à Confluence. Notamment, l’hypothèse privilégiée aujourd’hui est de réaliser les travaux des sections en surface après ceux du tunnel. Les travaux préparatoires de déviation des réseaux pourront s’échelonner dans le temps, selon un planning qui n’est pas défini à ce jour.

L’animatrice ajoute que l’insertion précise du projet et le déroulement des travaux seront mieux définis à la fin des études d’avant-projet, début 2026. Les participants et le public seront informés au fur et à mesure que ces éléments seront précisés.

Une participante indique souhaiter que d’autres réunions du même format que celle de ce jour aient lieu pour présenter le projet quand il sera davantage précisé.

L’animatrice confirme qu’il est prévu de revenir échanger à nouveau, à mesure que le projet se précise. Comme cela est déjà le cas, les formats de rencontres seront variés afin de toucher des publics différents.

Marieke Barraud invite tous les participants à laisser leurs coordonnées aux équipes de SYTRAL Mobilités pour qu’ils puissent recevoir les informations et les invitations aux prochaines rencontres.

Une participante indique que son activité utilise une salle de formation qui donne sur la rue Paul Montrochet. Elle souhaite en savoir davantage sur la manière dont les bruits de chantiers seront gérés pour permettre le maintien de son activité.

Thierry Avale répond que les émissions sonores des chantiers sont régies par des normes, qui définissent les niveaux de bruits autorisés selon les moments de la journée. Le maître d'œuvre s'assurera du respect de ces normes par les entreprises de travaux.

Marieke Barraud ajoute que les riverains seront informés, par courrier, très régulièrement pendant les travaux et en particulier en amont des phases les plus perturbantes.

Point sur le futur pont sur la Saône

Maroua Christot présente les grandes orientations et enjeux du programme du pont qui sera créé pour permettre au tramway de traverser la Saône et relier l'ouest à la Confluence. Elle indique qu'il fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre dédiée et que l'architecte retenu à l'issue du concours architectural sera connu dans les prochaines semaines. De premiers éléments architecturaux seront alors publiés.

Elle mentionne également le souhait de SYTRAL Mobilités de réaliser une nouvelle liaison piétonne entre le haut et le bas de la balme de Fontanières en rénovant un ancien chemin situé dans la parcelle qui accueillera la tête du tunnel.

Echanges avec les participants

Un participant demande si une galerie mode doux sera créée en parallèle de celle de TEOL, prenant pour exemple celle du tunnel de la Croix Rousse.

Thierry Avale répond par la négative. Les cycles emprunteront les voiries existantes en surface. Le pont reliant Confluence à La Mulatière sera bien accessible au mode doux ; toutefois, les cyclistes et les piétons seront invités à descendre sur le quai Jean-Jacques Rousseau.

Une participante, dont l'activité est dans l'ancienne capitainerie, formule son inquiétude quant à la proximité du pont avec sa terrasse et s'interroge sur l'effet que le tramway aurait sur la valorisation des biens et des baux commerciaux. Elle indique être favorable au projet mais attire l'attention sur les difficultés liées à cette proximité.

Sarah Emmelin confirme que la proximité du pont avec l'ancienne capitainerie est un point dur bien identifié. Le programme du maître d'œuvre du pont lui impose d'en tenir compte et de la préserver.

Un participant demande à quel niveau le pont se raccordera au niveau de la rue Paul Montrochet.

Sarah Emmelin indique que le pont sera situé environ 10 mètres au-dessus du quai Jean-Jacques Rousseau et 7 mètres au-dessus la Saône. La plateforme tramway descendra ensuite en pente douce vers le niveau de la rue Montrochet, avec un raccordement envisagé aujourd'hui devant l'immeuble du Progrès.



Point sur la concertation continue

Sandy Kafi rappelle que la concertation préalable sur le projet a eu lieu de novembre 2023 à février 2024 et que le projet est désormais en concertation continue, dont la deuxième phase a commencé mi-mars et se poursuivra jusqu'en juin. L'objectif est de tenir informés les habitants de l'avancement du projet, mais aussi d'approfondir certains sujets, comme les scénarios d'insertion du tramway dans les différents secteurs ou les mesures prévues pour limiter les impacts.

Elle présente le calendrier des prochaines rencontres, notamment les balades urbaines prévues à Confluence le 12 juin 2025.

Du 8 septembre au 8 octobre 2025, TEOL fera l'objet d'une enquête publique.

L'Avant-projet sera finalisé début 2026, ce qui offrira de nouvelles opportunités de rencontrer le public et de présenter le projet davantage précisé.

Pour toutes questions, contactez les chargées de relations riverains :

- Par mail : tramexpress-contact@sytral.fr
- Par téléphone : Rachel Loiseau : 06 25 50 88 54 / Sandy Kafi : 06 18 74 75 56

Conclusion

L'animatrice remercie les participants et propose à ceux qui le souhaitent de poursuivre les échanges autour d'un café et de viennoiseries. Les échanges se sont poursuivis ainsi jusqu'à 10h15.